



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **CUISILINE SA**, Av. de Morges 20, 1004 Lausanne
2. Déclaration de faillite: 07.07.2016
3. Suspension de faillite: 22.08.2017
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 11.09.2017
5. Avance de frais: CHF 6'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: tous travaux de rénovation en tout genre, fabrication, commercialisation et vente de produits liés à l'habitat, plus spécialement agencement de cuisines, salles de bain, commerce de meubles, luminaires et appareils électroménagers, commerce et pose de pierres naturelles, artificielle et de plans de travail, en particulier pour les cuisines et salles de bains, rénovation des sols, travaux d'électricité et de sanitaire

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne
021/316.65.10
1014 Lausanne Adm cant

03724143

